

<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS MUNICIPAUX - COMMUNE DE FONSORBES - <i>Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch</i></p>		
Thème	6.1 - POLICE MUNICIPALE	
Objet	Fermeture temporaire de la circulation Avenue du 19 Mars 1962 à l'occasion de la foire aux plantes "Végétalys"	<p>Arrêté du 13 février 2024</p> <p>Acte n° PM 2024-19</p>

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Madame La Maire de la commune de FONSORBES,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L 2213-1,

Vu l'arrêté municipal, en date du 30 janvier 2023, relatif à la mise en fourrière,

Vu la demande formulée par Mme ROUSSEAU Frédérique, Présidente de l'Association les Jardiniers du Cercle des Fontaines,

Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de fermer temporairement l'Avenue du 19 Mars 1962, portion comprise entre la rue des Écoles/Avenue du Château d'Eau et la Rue de la Poste à l'occasion de la foire aux plantes "Végétalys" qui aura lieu le dimanche 21 avril 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À l'occasion de la foire aux plantes « Végétalys », l'Avenue du 19 Mars 1962, portion comprise entre la Rue des Ecoles/Avenue du Château d'Eau et la Rue de la Poste, sera fermée à la circulation **le dimanche 21 avril 2024 de 6h30 à 20h00.**

ARTICLE 2 : Des barrières ainsi que l'arrêté seront mis en place par l'Association « Les Jardiniers du Cercle des Fontaines ».

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera exécutoire après publication sur le site Internet de la collectivité.

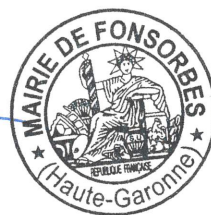
COMMUNE DE FONSORBES	ARRÊTÉ MUNICIPAL Du 13/02/2024 - acte n° PM 2024-19- page 2/2
<i>Thème :</i>	6.1 - POLICE MUNICIPALE
<i>Objet :</i>	Fermeture temporaire de la circulation Avenue du 19 Mars 1962 à l'occasion de la foire aux plantes "Végétalys"

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : La Gendarmerie de Saint-Lys, la Police Municipale et la Présidente de l'Association, sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Madame La Maire

Françoise SIMÉON



Arrêté publié sur le site Internet de la collectivité le **14 FEV. 2024**